

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints -, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, Mme Isabelle LACREUSE, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, , M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Christelle BRILLAUD qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à Mme Judith MONTAUBAN

Date de la convocation : 19/03/2024

M. Jean-Louis AMIAUD est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-03/05

OBJET : BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2023 lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget « restaurant scolaire ». Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement 2023 : - 5 912.26 €
- Résultat d'investissement 2023 : + 0.00 €

Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2023, à savoir :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	REALISATIONS	
RECETTES	351 968,48 €	
EXCEDENT/DEFICIT N-1		2 655,14 €
DEPENSES		357 880,74 €
DISPONIBLE A AFFECTER	-8 567,40 €	
EN SECTION D'INVESTISSEMENT - SANS OBJET		
	REALISATIONS	
RECETTES	0,00 €	
EXCEDENT N-1	0,00 €	
DEPENSES		0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
SOLDE DE CLOTURE	0,00 €	

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
Résultat de fonctionnement	-8 567,40 €
Déficit de fonctionnement reporté au 002	8 567,40 €
Excédent d'investissement reporté au 001	0,00 €

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Louis AMIAUD



LE MAIRE,
Émilie DUPREY

